



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 25 septembre 2018 - N°5

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, TAFANI Gisèle, MICALLEF Florian, CROUZET Patrick, BRES Jean-Marc, BRESSY Armelle, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, DUPEYRE Jean-Christophe, LANGLADE Max, MOUTAFIS Eric, THEOBALD Catherine.

Absente excusée : MARTIN Julie.

La secrétaire de séance était Madame BALAZUT Doriane.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à l'unanimité. Pour 14 Abstention : 0 Contre : 0

1- Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Monsieur FAURE, Inspecteur divisionnaire des finances Publiques a présenté le 14 août 2018, un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur, pour un montant de 377.00 €.

Voté à l'unanimité

2- Délibération régie de menues dépenses :

- La régie paie les dépenses suivantes : petit matériel, petit électroménager, fournitures diverses.
- Fixer le montant maximal par achat : 1 000.00 €
- Fixer le montant de l'avance maximale par an : 6 000.00 €
- Mode de règlement : carte bancaire.

Voté à la majorité. Pour : 12 Contre : 2

3- Délibération DM investissement :

- Diminution crédits « voirie communale » : - 12 000.00 € (solde après DM : 17 879.00 €)
- Augmentation de crédits matériel » : + 12 000.00 € : (solde après DM : 13 571.00 €) :

Voté à la majorité. Pour : 11 Contre : 3

4- Délibération DM fonctionnement :

- Augmentation de crédits chapitre 65 article 6574: pour les nouvelles subventions aux associations : +2 000.00 €
- Diminution de crédits chapitre 11 article 60633 (fournitures de voirie) -2 000.00 €

Voté à la majorité. Pour : 11 Contre : 3

5- Délibération subvention associations :

- A l'Asard Bauthezar : 200.00 €
- Association du Lycée Ste Marie : 1000.00 €
- Réajustement coopérative école maternelle : 600.00 € en 2017 et 200.00 € en 2018

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MOUTAFIS interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la collecte des ordures ménagères. Monsieur ROBELET explique que les marchés arrivent à leur terme et un appel d'offres a été lancé par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien. Les réponses ont été jugées bien trop élevées. Parallèlement, le conseil communautaire a validé la demande d'adhésion au SITOM DE Nîmes, avec un surcoût résiduel d'environ 10 000.00 €.
- Monsieur MOUTAFIS interroge Monsieur le Maire sur la participation au SDIS. Monsieur ROBELET confirme que les participations des communes au budget du SDIS du Gard ont été recalculées et que la participation de Montfaucon a augmenté.
- Monsieur ROBELET rend compte de l'analyse d'une année d'extinction de l'éclairage public :
 1. De septembre 2016 à août 2017 : 34 271.00 €
 2. De septembre 2017 à août 2018 : 10 732.00 €

Il convient de pondérer cet écart par le fait que 21 700.00 € (200 000 kWh) ont été indûment facturés par le fournisseur en électricité de 2015 à 2017.

Il est constaté une baisse des factures d'environ 40 %.

- Monsieur LANGLADE demande des précisions sur le terrain mis en vente par la commune. Monsieur ROBELET rappelle que ce terrain est situé à côté des écoles et qu'il est bien situé en zone Uc du PLU

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,
Madame BALAZUT Doriane



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier